



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 21 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 collectivités bretonnes reconnues « Agenda 21 local France »

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a distingué 106 territoires « Agenda 21 local France », au titre de la sixième session 2011. La France compte depuis 2007, 304 collectivités et territoires reconnus Agenda 21 local et près de 850 collectivités déjà engagées dans cette démarche.

En Bretagne, 9 nouvelles collectivités ont reçu le label de reconnaissance lors de cette session 2011. Dans le Finistère, il s'agit de Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, la communauté de communes du Pays de Douarnenez, la communauté de communes du Pays de Quimperlé et la ville de Roscoff. En Morbihan : les agendas 21 des communes de Quéven, Auray et Surzur ont été labellisés, ainsi que celui de Saint-Brieuc Agglomération dans les Côtes-d'Armor.

Ces nouvelles labellisations portent à 22 le nombre d'agendas 21 reconnus en Bretagne. Les 13 collectivités déjà labellisées sont : Saint-Nolff, La Vraie-Croix, Mellé, Arradon, Plabennec, Landerneau, Guidel, Cap L'Orient, Rennes Métropole, Vitré Communauté, le Parc Naturel Régional d'Armorique, le Conseil général des Côtes-d'Armor et le Conseil Général du Finistère,

La reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux est un gage de qualité des projets et de cohérence des politiques menées par les collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable.

La montée en puissance de la dynamique bretonne en matière d'agendas 21 locaux se confirme année après année : en 2011, une dizaine de nouveaux projets a vu le jour, portant à une centaine le nombre de démarches engagées.

Le Comité régional Agenda 21 de Bretagne, regroupant les collectivités reconnues, confirme ce dynamisme, par la richesse de ses échanges et le travail fructueux réalisé en son sein. Ainsi, la 4ème session plénière organisée le 28 février dernier, sous la co-présidence de l'Etat et du Conseil régional, a mis en exergue la nécessité de capitaliser et valoriser les retours d'expériences, de développer des compétences et la production d'outils méthodologiques, afin d'accompagner efficacement les projets territoriaux de développement durable en Bretagne. Un projet de guide pour la réalisation d'un diagnostic Agenda 21 est d'ailleurs en cours d'élaboration, en partenariat avec les collectivités bretonnes et des experts régionaux et nationaux. Comme perspectives 2012-2013, le Comité souhaite investir des sujets plus complexes comme l'évaluation des agendas 21, la gouvernance, la prospective ou encore la cohésion sociale dans les agendas 21.

Au niveau national, la septième session de reconnaissance est ouverte pour 2012. Les informations sont disponibles sur le site internet de la DREAL Bretagne <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10 ou Marie Vergos – 02.99.33.42.11